



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 31

Réunion du :	Mardi 14 MARS 2023
Présidence :	M. Guy BOURICHA
Secrétaire :	Mme Aline VERLAQUE
Présents :	Mmes Ludivine REGNIER (CTD) - Laurence BERNARDINI MM. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - Albert PATALANO – Dominique LEMARIE

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings seront consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être correctement remplies et les résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau :

A mentionner lisiblement :

- Catégorie – Niveau – Poule
- N° de la journée
- N° de la rencontre correspondant au Match joué
- N° de la journée
- Score
- Noms, Prénoms des joueurs, N° de licences
- Noms, Prénoms des dirigeants, N° de licence
- Noms, Prénoms des arbitres, N° de licences

FEMININES

AMENDES FINANCIERES

PLATEAUX U6F à U11F
ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX
Amende Financière de 20€

U6F à U8F

Journée du 04 MARS 2023

SITE SPORTING CLUB DE TOULON : SIX FOURS LE BRUSC

U9F à U11F

Journée du 11 MARS 2023

SITE LITTORAL SPORT ACADEMY : UA LA VALETTE

CRITERIUM U13F

MATCH PERDU PAR FORFAIT

EXCELLENCE

JOURNEE N° 5 du 04.03.2023

MATCH N° 25498967 – SC TOULON / CANNET DES MAURES

CANNET DES MAURES - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 5 du 04.03.2023

MATCH N° 25498970 – DRAGUIGNAN / EFC SEYNOIS

FC SEYNOIS - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

REPORTS MATCHS

EXCELLENCE

Journée N° 3 du 04 FEVRIER 2023 : MATCH N° 25498957

LE REVEST FC 1 / CANNET DES MAURES CA 1

Report au 25 Mars 2023

Journée N° 6 du 11 MARS 2023 : MATCH N° 25498976

ASPTT HYERES / DRAGUIGNAN

Report au 25 Mars 2023

Journée N° 7 du 18 MARS 2023 : MATCH N° 25498977

EFC SEYNOIS 2 / US CADIERE 2

Report au 20 Mars 2023

PRE EXCELLENCE

Journée N° 4 du 11 FEVRIER 2023 : MATCH N° 25499308

US CARQUEIRANNE LA CRAU / ET S LORGUES

Report au 25 Mars 2023

DESIDERATA : U13F

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

US CARQUEIRANNE LA CRAU

FC LE REVEST

LORGUES

GARCONS

FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13 INFORMATIONS

Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

U13G – Gaby ROBERT

U13G – EXCELLENCE

U12G – Gaby ROBERT

U12G – EXCELLENCE

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :

M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90

Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29

M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51

M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76

RAPPEL : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

RAPPEL du Procès-verbal N°9 du 27.09.2022

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 **Ces catégories se jouent sous forme de plateau**

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

INFORMATIONS

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées
uniquement par le FAL**

U11F/U11G **JOURNEE DEPARTEMENTALE DES CLUBS LABELLISES**

REMERCIEMENTS – Journée Départementale des clubs labellisés du Samedi 11 Mars 2023

Le Département Technique remercie vivement TPM et le club d'accueil : US CARQUEIRANNE LA CRAU ainsi que leur encadrement pour la mise à disposition de leurs installations et les moyens apportés lors de la journée du 11 Mars 2023.

U13 et U12

REPORTS DE MATCHS

U13

PRE EXCELLENCE Poule B

Journée N° 4 du 11 Février 2023 : MATCH N° 25527357

ET SAINTE MAXIME PLAN DE LA TOUR / FC LE LAVANDOU BORMES

Report au 01 Avril 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs

U12

EXCELLENCE Poule B

Journée N° 5 du 04 Mars 2023 : MATCH N° 25497651

PIVOTTE SERINETTE / LE MUY FC

Report au 15 Avril 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs

MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

U13 Honneur : ST ZACHARIE / AS LES VALLONS. Changement d'heure après le délai.
Amende financière de 10 € à imputer à ST ZACHARIE (25497459).

AMENDES FINANCIERES

FORFAIT GENERAL

U10 - HONNEUR
FC VIDAUBAN 2 : Forfait Général
AMENDE FINANCIERE 32 €

MATCH PERDU PAR FORFAIT

U12

JOURNEE N° 6 du 11.03.2023
U12 HONNEUR - Poule A : MATCH N° 25498056 – ET CŒUR DU VAR / SC DRAGUIGNAN
SC DRAGUIGNAN - Match perdu par Forfait
AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 6 du 11.03.2023
U12 HONNEUR - Poule B : MATCH N° 25498098 – HYERES FC / LE MUY
LE MUY - Match perdu par Forfait
AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 6 du 11.03.2023
U12 HONNEUR - Poule C : MATCH N° 25510885 – AS SIGNES 1 / HYERES FC 4
HYERES FC - Match perdu par Forfait
AMENDE FINANCIERE 16 €

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

***RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI
DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE
RENCONTRE NORMALE***

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

*1^{ière} parution – Amende financière de 8 €
2^{ème} PHASE – Journée 5 du 04.03.2023*

U12

U12 Gaby ROBERT - Poule A :
MATCH N° 25497536 : AC BERTHE 1 / ET FREJUS SAINT RAPHAËL 1

U12 Gaby ROBERT - Poule B :
MATCH N° 25497566 : GARDIA CLUB 2 / AS BRIGNOLES 1

U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :
MATCH N° 25497914 : PAYS DE FAYENCE / FC RAMATUELLE

U12 PRE EXCELLENCE - Poule C :

MATCH N° 25498003 : PAYS DE FAYENCE 2 / LE CANNET DES MAURES 2

U12 HONNEUR - Poule B :

MATCH N° 25498093 : SAINT TROPEZ LA BAIE / US CARQUEIRANNE LA CRAU 2

U13

U13 PRE EXCELLENCE – Poule A :

MATCH N° 25497341 : FC CARNOULES 1 / US SAINT SANARY

U13 PRE EXCELLENCE – Poule B :

MATCH N° 25527361 : FC LAVANDOU BORMES / SAINT TROPEZ LA BAIE

U13 HONNEUR – Poule A :

MATCH N° 25497426 : AS SAINT CYR 2 / LA CADIERE US 2

U13 HONNEUR – Poule B :

MATCH N° 25497457 : FC CARNOULES 2 / BESSE SPORT 2

U13 HONNEUR – Poule D :

MATCH N° 25538560 : UA LA VALETTE 3 / US CARQUEIRANNE LA CRAU 3

U13 HONNEUR – Poule D :

MATCH N° 25538563 : ASPPT TOULON / US CUERS PIERREFEU 2

PLATEAUX U6G à U9G
FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES
Non transmises par le club organisateur
Amende Financière de 20€

U6

Journée N° 9 du 04 MARS 2023

Secteur DRACENIE : PAYS DE FAYENCE

U8

Journée N° 9 du 04 MARS 2023

Secteur DRACENIE : PAYS DE FAYENCE

Secteur CENTRE VAR : CARNOULES

Secteur TOULON LA SEYNE : ST MANDRIER-LA BEUCAIRE

U9

Journée N° 9 du 04 MARS 2023

Secteur DU GOLFE : STE MAXIME

Secteur DRACENIE : LE MUY-PAYS DE FAYENCE

Secteur CENTRE VAR : CARNOULES

Secteur TOULON LA SEYNE : ST MANDRIER-LA BEUCAIRE

PLATEAUX U6G à U9G
ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX
Amende Financière de 20€

U6

Journée N° 9 du 04 MARS 2023

Secteur TOULON LA SEYNE – SITE LA CADIERE : SIX FOURS LE BRUSC

Secteur CENTRE VAR – SITE ST ZACHARIE : SPORTING CLUB VALOIS

U7

Journée N° 9 du 04 MARS 2023

Secteur DRACENIE–SITE LES ARCS : ENT S AUPS REGUSSE

Secteur TOULON LA SEYNE – SITE LA CADIERE : AS LA BEUCAIRE – E T CLARET MONTETY- SIX FOURS LE BRUSC

Secteur CENTRE VAR – SITE FLASSANS SUR ISSOLE : ELAN SPORTIF CAMPSOIS

U8

Journée N° 9 du 04 MARS 2023

Secteur CENTRE VAR – SITE CAMPS LA SOURCE : AS BRIGNOLAISE – ET S ZACHARIENNE – O DE ST MAXIMIN

U9

Journée N° 9 du 04 MARS 2023

Secteur CENTRE VAR – SITE CAMPS LA SOURCE : ET S ZACHARIENNE

ANNULATION AMENDES FINANCIERES

U6

US LE PRADET :

Suppression Amendes Financières : Absence de Feuilles de plateau

SECTEUR HYERES CUERS : SITE LE PRADET

- PV N° 27 du Mardi 14 Février 2023 – Amende Financière de 20 €

U11

US VAL ISSOLE :

Suppression Amende Financière : PLATEAU de COGOLIN - Journée 1 du 04-03-2023

- PV N° 30 du Mardi 7 mars 2023 – Amende Financière de 20 €

DESIDERATA
U12 – U13

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

SOLLIES FARLEDE : U12 PRE EXCELLENCE et U12 HONNEUR

S O LA LONDE : U13 – PRE EXCELLENCE

US BANDOL : U12 – PRE EXCELLENCE Poule C et U12 – HONNEUR Poule C

AS BRIGNOLES : U12 – EXCELLENCE

TARADEAU O : U12 – HONNEUR

LORGUES ET S : U13 – PRE-EXCELLENCE

ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON :

U13 – Gaby ROBERT Equipe 1 / U13 – PRE EXCELLENCE Equipe 2 / U12 – PRE EXCELLENCE Equipe 1 / U12 – HONNEUR Equipe 2

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 – EXCELLENCE

SC NANS : U12 PRE EXCELLENCE

FC VIDAUBAN : U12 PRE EXCELLENCE

UA LA VALETTE : U12 – EXCELLENCE

ASPTT HYERES : U13 – HONNEUR

*Prochaine réunion
Mardi 21 Mars 2023*

Le Président : Guy BOURICHA
La Secrétaire : Aline VERLAQUE